

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juillet 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 21  
Nombre de représentés : 09

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 09  
Nombre de votants : 32

**OBJET**

Affaire n° 2024-089

**MODERNISATION ET MISE AUX  
NORMES DU REVÊTEMENT EN  
GAZON SYNTHÉTIQUE DU  
COMPLEXE SPORTIF  
LAMBRAKIS B**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 24 juin 2024.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le  
3 juillet 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le  
mardi 2 juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence  
de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien  
5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Jean-  
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra  
Abélard, Mme Véronique Bassonville, , Mme Barbara  
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par  
M. Franck Jacques Antoine, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint  
par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Catherine Gossard  
11<sup>ème</sup> adjointe par Mme Jasmine Béton, Mme Claudette  
Clain Maillot par M. Armand Mouniata, M. Fayzal Ahmed  
Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Didier Amachalla  
par Wilfrid Cerveaux, Mme Honorine Lavielle par Mme  
Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par Mme  
Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Zakaria Ali à 17h08  
(affaire n° 2024-087), M. Henry Hippolyte à 17h12 (affaire  
n° 2024-088).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio  
Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme  
Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-089

## **MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DU REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF LAMBRAKIS B**

### **PLAN DE FINANCEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'intérêt que porte la Ville au développement de sa politique sportive par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement de rénovation et de modernisation des sites et équipements sportifs du territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle sportive – petite enfance » réunie le 20 juin 2024 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** de valider la modernisation et mise aux normes du revêtement en gazon synthétique du complexe sportif Georges Lambrakis B ;

**Article 2 :** d'approuver son plan de financement ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

# MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DU REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF LAMBRAKIS B

## PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement portant sur le renouvellement et la mise aux normes du revêtement en gazon synthétique du Complexe Sportif Lambrakis B.

Depuis 2014 la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement spécifique pour rénover et moderniser l'ensemble des sites et des équipements sportifs de la Ville.

En effet, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Vecteurs de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

La grande sollicitation du terrain en gazon synthétique du Complexe Sportif Georges Lambrakis en a accéléré l'usure. De ce fait, son revêtement est désormais obsolète et ne dispose plus de l'homologation pour la pratique fédérale. Son renouvellement et sa modernisation permettrait de garantir les conditions de sécurité du site, d'en améliorer les potentialités d'accueil, de diversifier les usages sportifs (football et rugby) et, in fine, d'en renforcer l'attractivité pour les clubs et la pratique scolaire (collèges et lycées).

En outre, le renouvellement de cette surface d'évolution, datant de plus de 15 ans, par une surface synthétique de 5<sup>ème</sup> génération, **offrant un amortissement et une absorption importante des chocs**, facilitera la pratique sportive pour tous, notamment des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le coût global de l'investissement, pour une durée prévisionnelle de travaux de 5 mois, est évalué à 774 500 € HT. Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement	
Financements	Montant (HT)
Région Réunion	390 000,00 €
Agence Nationale du Sport	250 000,00 €
DPV 2024 (Dotation à la politique de la Ville)	80 000,00 €
Ville du Port	54 500,00 €
<b>Total des ressources prévisionnelles (HT)</b>	<b>774 500,00 €</b>

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider la modernisation et mise aux normes du revêtement en gazon synthétique du complexe sportif Georges Lambrakis B ;
- d'approuver son plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.